



**FRANCE TELECOM**  
**Daniel CHOUA**  
UPR NE/Pôle Réglementation et Foncier  
26 avenue de Stalingrad  
BP 88007  
21080 DIJON Cedex 9  
tél. 03 90 31 08 03  
daniel.chousa@orange.com

DDT de l'OISE  
Sandrine DRETZ  
40 Rue Jean RACINE  
BP 317  
60021 BEAUVAIS CEDEX

*msc 20  
A*

Dijon, le 25/01/2012

**Objet : Plan Local d'Urbanisme**

Madame,

En réponse à votre courrier du 19/01/2012, je vous prie de bien vouloir trouver en annexe les renseignements demandés pour la commune de : **Mont-l'Évêque (60)**.

Vous trouverez également ci-dessous quelques dispositions légales concernant les prérogatives de France Télécom que l'élaboration de votre document pourrait éventuellement restreindre :

- l'article L47 du code des P et T mentionne « L'autorité (...) doit prendre toutes dispositions utiles pour permettre l'accomplissement de l'obligation d'assurer le service universel. Elle ne peut faire obstacle au droit de passage des opérateurs autorisés qu'en vue d'assurer dans les limites de ses compétences, le respect des exigences essentielles, la protection de l'environnement et le respect des règles d'urbanisme».

Dès lors, le PLU (ou la carte communale) ne peut imposer d'une manière générale et absolue à France Télécom une implantation en souterrain des réseaux car en procédant ainsi il ferait obstacle à la fourniture du service universel en faisant obstacle au droit de passage consacré par la Loi de Réglementation des Télécommunications.

- les articles L48 (servitude légale), L54 à L56.1 (servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles), L57 à L62.1 du code des P et T (servitudes de protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques) instituent les servitudes attachées au réseau de télécommunications. France Télécom s'engage à vous les fournir à votre demande.

.../...

Envers votre souci légitime de préservation des paysages, je vous rappelle enfin qu'en matière d'établissement en souterrain des nouveaux réseaux de communications électroniques, vous avez deux possibilités légales qui vous permettent d'atteindre la finalité recherchée.



Annexe 1

Dijon, le mercredi 25 janvier 2012

Veillez prendre note des servitudes éventuelles concernant la commune de **Mont-l'Évêque (60)**.

**Servitude PT1 : NEANT**

**Servitude PT2 : NEANT**

**Servitude PT2LH : NEANT**

**Servitude PT3 : Concerné voir plan**



Terrain privé

Terrain privé



Unité : UI PICARDIE

Courriel : yves.boucher@orange.com

PLU de :

MONT L'ÉVEQUE

Date d'édition : 23/12/2011

Systeme : LAMBERT II Etendu

© France Télécom 2006

Légende

- Indifférencié
- Aérien
- Plaine Terre
- Conduite
- Géoroute Commune
- Commune concensee

DOMAINE